



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



18311-F

Distr. LIMITEE  
ID/WG.504/3(SPEL.)  
18 mai 1990

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Réunion d'experts pour la région de l'Afrique  
visant à promouvoir la coopération régionale  
en vue de la création d'un organisme régional d'appui  
aux producteurs de canne à sucre et de coopération  
en matière de technologie et de marché

Vienne (Autriche), 5-8 juin 1990

L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION DE LA CANNE A SUCRE EN AFRIQUE

Document d'information\*

établi par

M. Gowreeshankursing Rajpati,  
Consultant de l'ONU

44

---

\* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'ONU. L'original n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

## TABLE DES MATIERES

<u>Titre</u>	<u>Page</u>
Introduction	1
PREMIERE PARTIE - Evaluation de la situation du marché international	3
DEUXIEME PARTIE - Consommation et production dans les pays africains pendant la période 1979/80-1988/89	8
TROISIEME PARTIE - Evaluation des besoins du continent africain	16
QUATRIEME PARTIE - Comment satisfaire les besoins	18
CINQUIEME PARTIE - Production de sucre non centrifugé en Afrique	20
SIXIEME PARTIE - Efforts de diversification	21
SEPTIEME PARTIE - Renforcement de la coopération	24

## Introduction

Donnant suite à la première Consultation interrégionale sur l'industrie alimentaire et plus particulièrement sur la transformation de la canne à sucre qui s'est tenue à La Havane (Cuba) du 26 au 30 septembre 1988, l'ONUDI a décidé de poursuivre ses efforts en vue de promouvoir l'industrie du sucre en Afrique.

Le présent document contient une évaluation de la situation de l'industrie du sucre en Afrique ainsi qu'une indication et un examen des perspectives pour la prochaine décennie.

Il a tout d'abord été procédé à une évaluation des marchés à l'exportation, laquelle fait apparaître que le développement futur de ces marchés ne saurait être que le fruit d'un renforcement des échanges interafricains ou de l'augmentation du degré d'autosuffisance.

La deuxième partie renferme une analyse de la situation des pays africains en ce qui concerne la production, la consommation et le commerce. Elle met par ailleurs en évidence les diverses raisons qui ont entraîné la stagnation relative de la production africaine que l'on a pu observer au cours de la dernière décennie. Les principales pierres d'achoppement tiennent à la faiblesse de la position que ces pays occupent sur le marché, au manque de compétences techniques dans les secteurs clefs, au coût élevé de l'achat et de l'installation de l'équipement et à la concurrence exercée par des fournisseurs dont les prix sont peu élevés.

Etant donné qu'il faudra encore beaucoup de temps pour que les échanges commerciaux intra-africains permettent à l'industrie sucrière africaine d'être plus viable, on a procédé à une évaluation des besoins du continent que l'on trouvera à la troisième partie. Il ressort de cette évaluation qu'il serait possible, durant la prochaine décennie, que les pays africains parviennent à échanger entre eux quelque cinq millions de tonnes de sucre blanc de pureté II CEE.

La quatrième partie contient une analyse des capacités de raffinage existantes et des possibilités de les améliorer. Encore que le coût de l'entreprise soit élevé, il ressort qu'il serait techniquement possible d'accroître la production de sucre blanc. Toutefois, cela ne pourrait se faire qu'à la condition que les pays africains aient leur part du marché.

Le fait que la production de sucre centrifugé nécessite des investissements importants nous a conduit à procéder à des recherches sur l'économie de la production de sucre non centrifugé qui, elle, nécessite peu ou pas d'investissements.

De plus, la création d'unités de production de sucre non centrifugé présente l'avantage de faciliter l'accès des zones rurales à ce produit, qui est un hydrate de carbone extrêmement précieux. Ce type de production pouvant présenter un intérêt considérable pour l'Afrique, des contacts informels ont été pris avec des consultants indiens spécialisés dans les questions sucrières.

La diversification des activités pourrait par ailleurs permettre à l'industrie sucrière du continent africain d'être plus rentable. Cet aspect fait l'objet de la sixième partie. Il ressort d'une étude sur la situation en Afrique que les sous-produits du sucre sont extrêmement peu utilisés. Seuls Maurice, le Malawi et le Zimbabwe ont, chacun à leur façon, trouvé une formule

optimale pour utiliser un sous-produit donné. Il a par ailleurs été procédé à une comparaison avec les pays du GEPLACEA et des indications sont ci-après fournies quant aux mesures qu'il conviendrait de prendre dans ce domaine.

La septième partie est consacrée aux échanges intra-africains qui sont considérés comme l'élément clef de la stratégie de développement de l'industrie sucrière en Afrique. Elle contient enfin des propositions à cet effet.

Le présent document fournit les éléments qui pourraient être utilisés dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action pour l'industrie sucrière africaine.

Reste que deux conditions doivent être remplies avant qu'un plan de ce type puisse être présenté aux potentiels bailleurs de fonds dans le but de pouvoir disposer de crédits qui permettent de développer l'industrie sucrière et l'utilisation des sous-produits. Il faudrait en effet, d'une part, que des mesures concrètes soient prises dans le domaine de la formation et de la recherche et, d'autre part, soit passé un accord commercial interafricain qui fasse bien ressortir les possibilités du marché.

## PREMIERE PARTIE

### EVALUATION DE LA SITUATION DU MARCHÉ INTERNATIONAL

#### 1. Evaluation de la situation du marché international

Pour que l'industrie du sucre soit à la fois plus rentable et plus viable, il faut qu'elle produise davantage tout en exploitant de nouveaux débouchés et en réduisant dans des proportions importantes ses frais d'exploitation et ses dépenses d'investissement.

On trouvera dans cette partie du rapport une étude des possibilités offertes par les divers marchés à l'exportation et en particulier par les marchés de la Communauté économique européenne (CEE), des Etats-Unis d'Amérique, de l'Europe de l'Est et par le marché libre mondial.

##### 1.1 La Communauté économique européenne

En raison des diverses dispositions du régime sucrier adopté dans le cadre de la politique agricole commune, il est quasiment impossible à un Etat non membre de la Communauté de vendre du sucre sur ce marché.

En revanche, au titre du Protocole sur le sucre, un certain nombre de pays du groupe ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) ont pu y écouler environ 1,3 million de tonnes de sucre par an.

Signé en 1975, le Protocole est un modèle d'accord commercial Nord-Sud. Sa durée est indéfinie. S'il a bien été annexé aux diverses conventions de Lomé signées entre les pays ACP et la Communauté économique européenne, le Protocole n'en a pas moins une existence indépendante et il est prévu qu'il survive aux conventions.

Cet accord prévoit une garantie de prix et d'accès. A l'époque de sa signature, la CEE était constituée de neuf Etats membres. Depuis lors, la Communauté a été élargie puisqu'elle compte désormais trois nouveaux pays, à savoir la Grèce, l'Espagne et le Portugal qui, en matière de production sucrière, sont tous trois des pays déficitaires puisqu'ils consomment plus de sucre qu'ils n'en produisent.

Les pays ACP signataires du Protocole ont fait des démarches auprès de la CEE dans le but d'avoir la possibilité d'exporter davantage de sucre vers la Communauté étant donné l'évolution qui a marqué celle-ci depuis l'entrée en vigueur du Protocole.

Toutefois, la Communauté n'a accédé à ce jour à aucune des demandes des pays du groupe ACP, maintenant qu'il n'était pas question de modifier les quantités convenues au titre du Protocole.

Ceci se passe de commentaires puisque, à l'exception du Portugal, on peut normalement s'attendre que les exportations de sucre vers la Communauté n'augmenteront pas.

##### 1.2 Portugal

Ce pays présente un intérêt pour les pays d'Afrique. Le Portugal est en effet fondamentalement un pays consommateur de canne à sucre. Il achète environ 300 000 tonnes de canne à sucre brute qu'il traite dans ses trois raffineries.

Le Portugal, qui a rejoint la Communauté en 1985, traverse à l'heure actuelle une période de transition qui devrait prendre fin en 1992.

L'adhésion de ce pays au Traité de Rome portant création de la Communauté économique européenne a été considérée par certains pays de la CEE et leurs Départements d'outre-mer comme de nature à présenter pour eux des avantages dans la mesure où une telle adhésion se traduirait par un élargissement de leurs marchés.

Pour les producteurs de betterave, l'adhésion du Portugal leur permettait de développer leurs exportations de ce produit et pour les Départements d'outre-mer c'était une occasion de pouvoir aussi développer leurs exportations de sucre de canne brut. Un certain nombre de producteurs de betterave ont même été jusqu'à envisager de mettre sur pied une industrie de sucre au Portugal.

Cinq ans plus tard, il s'est révélé que la culture de la betterave était impossible au Portugal. La betterave a quasiment disparu et les Départements d'outre-mer produisent de moins en moins de sucre de canne.

L'Espagne et le Portugal étant entrés dans la CEE, la prochaine étape à franchir consistait pour ces deux pays à adhérer à la troisième Convention de Lomé signée entre les pays du groupe ACP et la Communauté, ce qui fut fait en 1987. Les pays du groupe ACP et en particulier les pays signataires du Protocole sur le sucre n'ont eu de cesse de soulever la question de l'accès au marché portugais qui produit du sucre de canne. Enfin, une déclaration commune entre les Etats ACP et la Communauté a été annexée à l'accord relatif au traité d'adhésion et fait référence à l'étude des possibilités d'accès au marché portugais.

Reste que l'aboutissement des négociations relatives au marché portugais n'a pas été complètement négatif puisque quatre pays africains, en l'occurrence le Swaziland, le Malawi, le Zimbabwe et la Côte d'Ivoire sont parvenus à se voir octroyer certaines concessions concernant l'exportation de 75 000 tonnes de sucre sur le Portugal. Le sucre exporté par ces pays et négocié selon les prix du marché mondial entre sur le marché portugais sur versement d'une taxe. Cette taxe est infiniment inférieure à la taxe imposée sur le sucre en dehors de cette quantité convenue.

Lors des récentes négociations ayant abouti à la signature de la quatrième Convention de Lomé entre les pays ACP et la CEE, la question de l'accès au marché portugais a de nouveau été soulevée. Une fois encore, une déclaration commune a été annexée à la Convention. Cette déclaration est la suivante :

"Déclaration commune concernant le sucre sur le marché portugais  
(Annexe XXVIII à la quatrième Convention de Lomé)

1. Les Etats ACP et la Communauté s'accordent, comme prévu dans le Protocole d'adhésion du Portugal à la troisième Convention ACP-CEE, pour poursuivre, dans le cadre des dispositions appropriées de la Convention et notamment de l'article 168, paragraphe 2 point c), l'examen des demandes présentées par les Etats ACP concernant un accès préférentiel accru au marché portugais pour le sucre ACP.

2. En ce qui concerne l'examen de la situation d'approvisionnement du marché portugais en 1991, la Communauté s'engage, pour sa part, à consulter les Etats ACP avant de prendre une décision, en tenant compte des intérêts de tous les fournisseurs ACP traditionnels de ce marché et

de la demande présentée par les Etats ACP à la Communauté avant et après l'adhésion du Portugal à la troisième Convention ACP-CEE et dans le cadre des négociations en vue de la quatrième Convention ACP-CEE."

Etant donné que le Portugal aura toujours besoin de sucre de canne, on peut normalement s'attendre que ce marché sera ouvert en 1992, soit une année après l'examen de 1991 auquel il est fait référence, aux pays du Groupe ACP qui seront en mesure d'approvisionner les raffineries de manière régulière en sucre de canne brut.

Un certain nombre de pays et notamment de pays ACP non africains en tireront bien entendu parti.

On peut par ailleurs supposer que l'ouverture de ce marché sera accompagnée par une importante révision des prix à la hausse et que les exportations de sucre vers le Portugal bénéficieront de conditions analogues à celles obtenues au titre du Protocole sur le sucre. Il ne fait aucun doute que les pays ayant accès à ce marché en retireront des revenus supplémentaires grâce auxquels ils auront la possibilité de renforcer encore la viabilité de leur industrie sucrière sinon de la maintenir à son niveau.

Un petit nombre de pays africains entre dans cette catégorie.

### 1.3 Le marché des Etats-Unis

Les Etats-Unis d'Amérique n'ont jamais été un débouché traditionnel pour les pays africains. Pour l'essentiel, ce pays importe en effet du sucre de l'Amérique latine et des Philippines. Reste qu'un certain nombre de pays africains ont désormais accès à ce marché.

Les importations de sucre vers les Etats-Unis d'Amérique sont régies selon un système de contingents mondiaux à l'importation et d'allocation, pays par pays, sous forme de pourcentage.

Le volume des exportations de sucre des pays africains ne représente que 9 % de l'ensemble des contingents tandis que celui des pays d'Amérique latine et des Philippines se monte à 78 %.

Ce marché rémunérateur s'est considérablement réduit au cours des dernières années. En effet, les contingents à l'importation se sont montés à 2 702 200 tonnes métriques de sucre brut (MTVB) en 1983, mais sont tombés à 957 100 MTVB en 1988, soit une diminution de 35 %.

Cette diminution importante est imputable à l'accroissement de la consommation d'adjuvants de substitution et à l'augmentation rapide de la production intérieure américaine de sucre de betterave.

Les pays exportateurs, au même titre que les utilisateurs de sucre n'ont cessé d'exhorter les autorités américaines à revoir leur politique sucrière de façon à permettre à des quantités supplémentaires de sucre, pour l'essentiel sinon pour la totalité de sucre de canne, d'accéder au marché américain.

La loi agricole américaine, qui définit le cadre de la production et de l'importation de sucre, devrait être revue cette année. Les enquêtes publiques portant sur cette loi ont déjà commencé donnant lieu à des manœuvres de l'ensemble des groupes de pression.

Il ressort de prévisions dignes de foi établies par divers observateurs indépendants que la nouvelle législation américaine devrait prévoir un contingent minimum à l'importation d'environ 1 250 000 MTVB de sucre et que le système d'allocations pays par pays demeurera inchangé.

Au titre du nouveau système, les fournisseurs africains traditionnels auront la possibilité d'écouler 110 000 MTVB, ce qui revient plus ou moins au statu quo.

Après les pays de la CEE et les Etats-Unis, les pays de l'Europe de l'Est constituent le troisième marché préférentiel rémunérateur. Toutefois, rien n'est prévu en ce qui concerne les importations de sucre à partir des pays africains.

De plus, l'évolution que l'on a pu constater dans cette partie du monde pourrait même aboutir à l'annulation des accords commerciaux préférentiels existants.

#### 1.4 Un accord international sur le sucre

Depuis juillet 1988, les prix pratiqués sur le marché mondial sont rarement descendus au-dessous de 12 cents la livre. Pour de nombreux observateurs, c'est là un niveau de prix intéressant pour l'industrie du sucre.

En l'absence d'un accord international sur le sucre (AIS/ISA) comportant des dispositions de nature économique, ce marché est appelé à être un marché fluctuant et imprévisible ainsi qu'en témoignent les prix de 3-4 cents la livre enregistrés durant la période 1984-85.

La conclusion d'un accord international sur le sucre comportant des dispositions de nature économique a été rendue impossible du fait du refus des pays membres du Groupe de Cairns notamment de l'Australie et de la Thaïlande, d'envisager pour le moment un nouvel accord sur le sucre. Ces pays portent en effet toute leur attention sur les négociations d'Uruguay menées dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT, où ils insistent pour que soit conclu un accord commercial mondial sur les produits de base.

Quoi qu'il en soit, il demeure qu'un accord international sur le sucre comportant des dispositions de nature économique ne manquerait pas d'avoir un effet stabilisant sur les prix étant donné qu'il serait alors prévu d'instituer des contingents nationaux et de fixer divers prix plancher et plafond, ce qui aurait pour objet d'assainir la situation de la production sucrière dans le monde.

Depuis l'expiration du dernier accord international sur le sucre, la Thaïlande est devenue l'un des plus importants exportateurs mondiaux. L'Australie a quant à elle continué à développer ses exportations. On peut désormais envisager que Cuba accèdera au marché mondial. Une telle évolution ne manquera pas d'avoir des effets majeurs sur la détermination de contingents à l'exportation fixés au titre de l'ISA. Les pays africains, qui exportent très peu de sucre, ne devraient pas obtenir des contingents importants.

#### 1.5 Perspectives et nécessités du commerce sucrier intra-africain

La situation qui prévaut sur les divers marchés internationaux rémunérateurs (Etats-Unis et CEE) est telle qu'il est peu probable que les pays africains puissent s'attendre à bénéficier de parts supplémentaires de

ces marchés. Quoi qu'il puisse en retirer, le Portugal, par exemple, ne parviendrait, selon les Etats africains bénéficiaires, qu'à compenser une diminution de ces recettes. En effet, tous les pays exportant vers la CEE ont payé les frais de la politique de restriction des prix suivie par la Communauté depuis la période 1985-1986.

Il semblerait que, pour les pays africains, la seule solution consiste à exporter sur le marché libre. Il demeure que le problème est que les prix sont imprévisibles et que les ventes pourraient se ressentir de la conclusion d'un véritable accord international sur le sucre.

Les prix étant au niveau où ils sont actuellement, très peu de pays, autrement dit seulement ceux dont les coûts de production sont très faibles, pourraient bénéficier d'un tel accord. Certains pays africains entrent dans ce cas de figure.

D'autres producteurs pourraient aussi opérer sur le marché libre. Il en est ainsi de ceux qui sont en mesure d'écouler leur production à des coûts variables peu élevés. Les accords commerciaux rémunérateurs ou les marchés intérieurs importants et lucratifs permettent aux pays d'accumuler des revenus suffisants pour pouvoir couvrir tous leurs frais fixes et leur permettre d'écouler une partie de leur production sur d'autres marchés et ce à des coûts variables peu élevés. Ce n'est là le cas que d'un seul pays du continent à savoir, l'Afrique du Sud.

Dans ces circonstances, on peut raisonnablement envisager que le développement de la production de l'industrie sucrière africaine et par conséquent le renforcement de sa viabilité passent inévitablement par une évolution, à l'intérieur du continent, qui procède :

- i) D'un renforcement de l'autosuffisance des pays africains; et
- ii) Du développement des échanges commerciaux intra-africains.

En ce qui concerne ce dernier élément, cela ne pourra se faire que si les pays exportateurs traditionnels seront en mesure de répondre aux besoins actuels ou futurs des pays importateurs. Avant de procéder à une évaluation des possibilités de certains pays africains en ce qui concerne la satisfaction des besoins d'autres pays, il convient d'analyser la situation actuelle de l'industrie du sucre.

## DEUXIEME PARTIE

### CONSOMMATION ET PRODUCTION DANS LES PAYS AFRICAINS PENDANT LA PERIODE 1979/80-1988/89

#### 2. Consommation et production dans les pays africains pendant la période 1979/80-1988/89

Une analyse de la consommation et de la production de sucre des pays africains est essentielle. Elle a été effectuée en même temps qu'une évaluation du comportement de l'industrie du sucre au cours de la dernière décennie, c'est-à-dire entre les campagnes 1979/80 et 1988/89.

En ce qui concerne le sucre, la situation varie d'un pays du continent à l'autre.

C'est pourquoi nous avons effectué notre analyse par régions et groupes de pays et choisi les pays importants de manière à refléter les diverses situations existantes en matière de consommation, de production et de commerce.

Pour ce travail d'évaluation, nous nous sommes efforcés d'identifier les facteurs qui influent sur la viabilité de l'industrie sucrière ou qui ont empêché toute augmentation substantielle de la production africaine.

Les données de base ont été tirées soit des rapports de l'Organisation internationale du sucre, soit des bulletins statistiques de F.O. Lichts.

Pleinement conscients du fait que les conditions prévalant en Afrique et en Asie sont totalement différentes, nous avons toutefois tenu compte, à titre de référence, de la productivité, de la production et de la consommation de trois pays d'Asie au cours de la dernière décennie. Ces pays sont l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande dont la production et la consommation, considérées dans leur ensemble ou isolément ont doublé pendant cette période.

Pour notre propos, l'Afrique du Sud et les îles de l'océan Indien, notamment Maurice (Etat indépendant) et la Réunion (département d'outre-mer de la France) ont été considérées comme faisant partie de l'Afrique.

Les principaux éléments de l'analyse sont décrits ci-après.

#### 2.1 La Réunion et Maurice

Ces deux îles de l'océan Indien, dont la superficie totale est un peu supérieure à 4 000 km<sup>2</sup>, produisent ensemble environ 13 % de la quantité totale de sucre africain (y compris de l'Afrique du Sud), dont elles exportent plus de 80 % sur le marché rémunérateur que représentent les pays de la Communauté économique européenne.

L'industrie sucrière a une importance vitale pour ces deux îles, auxquelles elle assure des possibilités d'emploi substantielles.

Les revenus tirés du sucre ont une importance vitale. A Maurice, en fait l'industrie sucrière fournit plus de 60 % des recettes nettes en devises.

Maurice est, de ce fait, un cas très rare. Seuls Fidji et Cuba dépendent autant de la production sucrière.

La consommation de sucre qui avait déjà atteint des niveaux élevés avant 1980, est restée stable pendant la dernière décennie.

La production destinée à la consommation locale, de même que les engagements au titre d'accords commerciaux préférentiels sont également restés plus ou moins constants.

Tant Maurice que la Réunion sont efficaces sur le plan technique; la seule chose qui les distingue est que la production de Maurice est rentable tandis que celle de la Réunion coûte cher.

Il ne semble pas que ces deux îles puissent contribuer beaucoup à l'approvisionnement des autres pays africains. D'une part, des options ont déjà été prises sur la majeure partie de leur production et, d'autre part, la superficie limitée des cultures ne permet pas d'augmenter la production.

Le développement économique des secteurs non agricoles a été tel que la superficie des plantations de canne à sucre a diminué substantiellement à la Réunion et, dans une moindre mesure, à Maurice. On peut considérer ces deux îles comme des producteurs stables, qui exportent vers des marchés rémunérateurs offrant des conditions préférentielles.

Les efforts déployés par Maurice sur le plan de la diversification sont décrits plus loin.

## 2.2 Afrique du Sud

Environ 27 % de la production sucrière du continent africain provient de ce pays.

La consommation par habitant, assez élevée, est restée stable au cours de la dernière décennie. La production a légèrement augmenté tandis que les exportations sont restées constantes pendant la période considérée. Le sucre est principalement vendu à des pays d'Extrême-Orient. L'efficacité technique et la rentabilité de l'industrie sucrière sud-africaine sont considérées comme les meilleures du monde et ne sont comparables qu'à celles de l'Australie et du Brésil et de certains pays d'Afrique australe : Swaziland, Malawi, Zimbabwe.

Au cas où de nouveaux débouchés se feraient jour, les possibilités d'expansion sont extraordinaires. Le pays peut fournir à la fois du sucre brut et du sucre blanc.

## 2.3 Afrique australe

La production des quatre pays de cette région, à savoir le Malawi, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe, représente 17 % de la production totale de l'Afrique.

Dans cette région exportatrice nette, en dépit d'un accroissement de la consommation de plus de 35 % par rapport à la dernière décennie, l'excédent net disponible pour l'exportation a presque doublé.

Les pays considérés ont accès aux marchés rémunérateurs des Etats-Unis et de la CEE, qui absorbent environ 25 % du total de leurs exportations.

Dans cette région, la consommation par habitant est plus faible que dans les pays dont il a été question jusqu'ici. Elle s'établit à 20 kg par an et pourrait atteindre 30 kg.

Les conditions de l'agriculture sont extrêmement favorables à la production de canne à sucre et, de ce fait, les perspectives de développement de la production sont considérables, dans ces pays où le coût de la production est peu élevé et qui possède de bons techniciens.

La partie australe de l'Afrique (Afrique du Sud comprise) peut être considérée comme une région où la production est rentable et offre de grandes possibilités d'expansion.

Si ces pays avaient les mêmes débouchés que la Thaïlande, par exemple, il n'y aurait aucune raison pour que leur production n'augmente pas aussi rapidement que celle de ce pays asiatique.

#### 2.4 Afrique de l'Est

Cette région comprend les pays suivants : Tanzanie, Kenya, Ouganda, Somalie, Rwanda, Burundi et Ethiopie.

Elle fournit 10 % de la production africaine, et sa consommation représente 11 % de la consommation du continent. Toutefois, les taux de consommation moyens par habitant, assez faibles, n'atteignent pas 10 kg par an.

L'augmentation de la production est allée de pair avec l'accroissement de la consommation dans la région, nettement importatrice.

L'un des principaux producteurs, l'Ouganda, a cessé de produire au cours de la dernière décennie, pour des raisons d'ordre interne. On assiste actuellement à de nouveaux progrès sous les auspices de la Banque mondiale et la reprise de leurs activités par les anciens exploitants devrait permettre à ce pays, aux terres très fertiles, de parvenir d'abord à l'autosuffisance puis d'exporter du sucre vers les pays voisins. Il convient de rappeler que, avant 1971, l'industrie sucrière ougandaise était très saine et que le pays exportait du sucre au Kenya et en Tanzanie.

Avec les pays africains signataires du Protocole du sucre (pays du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ayant signé ce protocole avec la CEE), les résultats ont été très médiocres. En fait, deux de ces pays signataires, l'Ouganda et le Kenya qui n'ont pu remplir les conditions imposées en matière d'exportation vers les pays de la CEE, se sont trouvés dans une situation qui a obligé la Communauté à recalculer constamment leur quota par rapport aux autres pays du Groupe.

Il n'y a pas lieu de penser que cette région exportera du sucre vers d'autres parties de l'Afrique. Toute augmentation de la production serait surtout mise à profit pour faire face à un accroissement des besoins des consommateurs.

#### 2.5 Soudan

Des plans ambitieux de développement de l'industrie sucrière au Soudan ont été établis au milieu des années 70. C'est dans leur cadre qu'a eu lieu la construction de la plus grande entreprise sucrière du monde, Kenana, d'une capacité de traitement de 330 000 tonnes de sucre, c'est-à-dire sept fois plus importante que celle qui avait été considérée à l'époque comme la capacité optimale d'une unité de traitement viable.

On s'était attendu à ce que le Soudan devienne le plus grand sinon l'unique fournisseur de l'Egypte et du Moyen-Orient.

Toutefois, de nombreux problèmes ont retardé le démarrage de la production. Au début des années 80, la Banque mondiale a entrepris de grands efforts pour remettre sur pied l'industrie sucrière soudanaise. La production s'est alors redressée et a progressé constamment pendant toute la décennie.

Quoi qu'il en soit, le pays n'est pas encore parvenu à l'autosuffisance.

Etant donné les progrès déjà accomplis, on estime que, si le Soudan est susceptible de devenir un exportateur net, il ne pourra toutefois tirer profit des débouchés extraordinaires offerts par ses voisins.

De leur côté, les pays du Moyen-Orient et l'Egypte, proches du déficit, ont besoin chaque année de 1 500 000 tonnes de sucre.

## 2.6 Egypte

Ce pays est, de tout le continent africain, celui qui consomme et importe le plus de sucre. Il est aussi le deuxième producteur de canne à sucre. En outre, la production de betteraves y a débuté.

Au cours de la dernière décennie, la production a augmenté au même rythme que la consommation.

On escompte que l'Egypte restera un net importateur de sucre pendant les dix prochaines années.

## 2.7 Afrique du Nord

L'Afrique du Nord se compose de cinq pays : Libye, Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie. Aucun d'eux, à l'exception du Maroc, n'est producteur de sucre.

La production betteravière a augmenté substantiellement dans cette région au cours de la dernière décennie mais c'est dans celle de la canne à sucre que le Maroc a fait des progrès considérables, grâce aux conseils techniques et aux moyens de formation fournis par Maurice.

Le niveau d'autosuffisance du Maroc devrait continuer à progresser au cours des prochaines années.

## 2.8 Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

Les conditions agricoles de la région sont favorables à la production de canne à sucre à grande échelle. Malheureusement, ce type de culture n'a pas été adopté surtout, sans doute, parce que les pays de cette région avaient commencé à développer au maximum d'autres cultures de rapport, ce qui les avait empêché de consacrer suffisamment de ressources aux plantations de canne à sucre.

Par ailleurs, on ne pouvait raisonnablement guère s'attendre à ce que les pays du Sahel, confrontés à de graves problèmes d'approvisionnement en eau, entreprennent la culture de la canne à sucre.

Au cours de cette dernière décennie, les niveaux de production se sont élevés très lentement par rapport à la consommation, qui a un peu moins progressé.

Des analyses sérieuses de l'efficacité technique et du coût de la production dénotent l'infériorité des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale sur ces plans par rapport à ceux de l'Afrique australe, voire de l'Afrique de l'Est, en raison du coût élevé de leur production.

La consommation par habitant y est peu importante et n'atteint pas 10 kg par an.

Les pays de ces régions sont essentiellement des importateurs de sucre, à l'exception toutefois de quelques-uns, qui en exportent, la Côte d'Ivoire et le Congo par exemple.

## 2.9 Répartition géographique de la production et de la consommation sur le continent

La façon dont la production et le commerce du sucre se sont développés en Afrique rend très difficile le commerce entre les pays du continent.

Les pays du Sud (Afrique australe, Afrique du Sud et îles de l'océan Indien), dont la production représente environ 57 % de la production totale, appliquent des méthodes de fabrication rentables. Toutefois, en raison d'engagements commerciaux ou pour des motifs politiques, ces pays vendent plus de 95 % de leurs 2,5 millions de tonnes de production excédentaire dans d'autres parties du monde.

Le nord, l'ouest et le centre de l'Afrique sont des régions déficitaires qui ont besoin d'importer environ trois millions de tonnes de sucre. Leurs approvisionnements proviennent de pays situés hors du continent.

## 2.10 Partenaires commerciaux de l'Afrique

Il a déjà été fait mention des pays importateurs de sucre africain.

Les régions d'Afrique déficitaires ont plus facilement accès à des sources d'approvisionnement situées hors d'Afrique. En fait, l'accès aux pays de la CEE, au Brésil et à Cuba est plus facile que celui des pays exportateurs nets d'Afrique australe.

En outre, soit en raison des prix rémunérateurs qu'ils obtiennent sur des marchés d'exportation offrant des conditions préférentielles (Cuba) soit parce que les prix sur les marchés intérieurs sont relativement élevés (Brésil et la CEE), les exportateurs susmentionnés sont en mesure d'approvisionner le marché non réglementé en sucre à prix de revient faible et variable. Ils ont donc constamment accès au marché africain, quel que soit leur prix de vente, très souvent peu élevé.

La plupart des pays africains importateurs de sucre dont l'économie dépend essentiellement de la vente de produits primaires ont beaucoup souffert de la baisse des prix de ceux-ci intervenue au cours de la dernière décennie. Le bas prix du sucre a donc certainement constitué pour eux une aubaine pendant cette période.

Enfin, et ceci n'est pas le moins important, la plupart des pays africains importateurs de sucre, à l'instar de ceux qui en exportent, sont liés par des accords commerciaux avec la CEE, ce qui fait que leurs achats à cette dernière fait partie du processus commercial normal.

## 2.11 Commerce du sucre brut et du sucre blanc

Le principal élément du commerce du sucre africain est la nette distinction qui existe entre les qualités de sucre importées et exportées.

Les importations sont constituées pour 75 % de sucre blanc de pureté II CEE, le reste étant principalement constitué par du sucre brut. Le sucre blanc de plantation est rarement commercialisé.

Quatre-vingt-quinze pour cent du sucre brut importé est envoyé dans des raffineries, qui produisent du sucre blanc de pureté II CEE.

Dans les principaux pays importateurs, les consommateurs préfèrent le sucre blanc de pureté II CEE et il est très improbable que leur goût change.

La situation est bien différente dans l'autre sens, 10 % seulement des exportations totales étant constituées par du sucre blanc de pureté II CEE dont les deux tiers proviennent d'Afrique australe et d'Afrique du Sud.

## 2.12 Obstacles au développement de la production

Après avoir identifié les principales caractéristiques de la production sucrière en Afrique, il importe essentiellement de déterminer les causes de la stagnation relative de la production au cours de la dernière décennie.

Que la production se soit réellement accrue sur le continent au cours de la période 1979/80-1988/89 est un fait patent. Toutefois, cette progression a été lente par comparaison avec celle qu'ont connue l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande.

Le comportement de la production sucrière peut être attribué à plusieurs causes, dont les plus importantes sont décrites ci-après.

### 2.12.1 Limitations s'opposant à l'expansion de la production

Pour Maurice, la Réunion et l'Afrique du Sud, dont la production représente environ 40 % de celle de toute l'Afrique, l'expansion de cette production se heurte à de sévères limitations.

Dans les deux îles, les ressources en terres sont limitées. Pour l'Afrique du Sud, dont la consommation, déjà élevée, s'est stabilisée, tout excédent ne peut être absorbé que par l'exportation.

En raison du régime politique de ce pays, l'accès à presque tous les marchés lui est interdit. Très peu nombreux sont les Etats qui sont disposés à avoir des relations commerciales avec lui. Dans la majeure partie d'entre eux, la consommation a atteint le point de saturation. Un accroissement des ventes sud-africaines serait donc impossible.

### 2.12.2 Absence de parts de marché supplémentaire

Non seulement les parts des marchés rémunérateurs qui offrent des conditions préférentielles se sont faites plus rares au cours de la dernière décennie mais, ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, le commerce intra-africain est limité, voire inexistant.

En outre, les principaux pays qui exportent vers les marchés non réglementés, à savoir le Brésil, la Thaïlande, l'Australie, Cuba et la CEE, sont plus concurrentiels au plan mondial que la plupart des pays africains.

### 2.12.3 Sources d'approvisionnement bon marché

Au cours de la période considérée, pendant laquelle la tendance des prix du sucre sur les marchés non réglementés a été à la baisse, de nombreux pays importateurs ayant également connu des problèmes économiques, ont soit réduit leur consommation, soit importé les produits vendus à bas prix sur le marché mondial. Cette dernière option a été défavorable aux industries de transformation nationales.

### 2.12.4 Absence d'institutions appropriées

Les rendements et la production sont fonction de la disponibilité, en temps voulu, de variétés à haut rendement résistant aux maladies. Or, seuls les pays qui possèdent depuis longtemps des centres de recherche et des services de vulgarisation ont accès à ces variétés et l'on sait fort bien que les institutions de ce genre font défaut en Afrique, en particulier dans les nouveaux pays producteurs de sucre.

### 2.12.5 Insuffisance du contrôle des procédés et mauvais entretien de l'équipement

Pour effectuer correctement l'extraction du sucre dans les sucreries, il est nécessaire de contrôler les opérations. L'entretien de l'équipement joue aussi un rôle.

En outre, lorsque l'équipement est mal entretenu ou lorsqu'il ne l'est pas du tout, le prix de revient ne cesse de s'accroître, ce qui nuit à la rentabilité des exploitations, qui ont alors besoin d'être subventionnées par un état déjà assailli de tous côtés de demandes d'allocations de ressources dont il ne dispose qu'en faibles quantités.

L'importance de ces facteurs est reconnue par de nombreuses institutions.

- i) Le GEPLACEA, par exemple, a publié un ouvrage intitulé : "Methodology for technical analysis of the equipment of the sugar industry";
- ii) De son côté, le Regional Sugar Cane Training Centre for Africa (RSTCA) organise actuellement des programmes de formation sur l'entretien de l'équipement et des machines, que les pays africains producteurs de sucre souhaitent depuis longtemps.

### 2.12.6 Coût de l'équipement

Le coût total de l'équipement a deux composantes : le coût en soi et les dépenses d'installation.

La plupart des pays africains achètent en Europe leur équipement clefs en mains, dans les pays de la CEE en particulier.

En revanche, les pays asiatiques et les pays membres du GEPLACEA fabriquent la majeure partie de l'équipement qu'ils utilisent pour la production de sucre et sont à même d'installer les machines importées.

Sur le continent, il existe un fabricant d'équipement : l'Afrique du Sud. A Maurice, la possibilité d'installer des équipements permet de dépenser beaucoup moins de devises que lorsque l'on achète des usines clefs en mains, car les frais d'installation représentent 20 % de la valeur c.a.f. de ces usines. Dans d'autres pays, les frais d'installation sont encore beaucoup plus élevés et représentent environ 50 % de la valeur c.a.f. des usines.

La perspective de devoir dépenser des devises pour faire face à des frais d'installation freine la remise en état et la modernisation normales de l'équipement.

Un mauvais entretien et des retards dans les investissements sont assurément des obstacles au relèvement de l'industrie sucrière, à l'obtention d'un niveau d'extraction optimal et à la réduction des coûts.

Il est certain que, pour améliorer la viabilité de l'industrie sucrière africaine, il faille, après avoir surmonté les divers obstacles géographiques et d'autre nature, produire du sucre blanc de pureté II CEE à faible prix de revient pour les utilisateurs et importateurs du continent. Pour instaurer ce nouveau type de commerce, la collaboration entre les pays africains doit être renforcée.

Il faut aussi réduire les frais d'exploitation et l'investissement initial, soit en les répartissant sur un volume de production plus important, soit en les restreignant purement et simplement.

Eliminer les obstacles énumérés aux paragraphes 2.12.4, 5 et 6 est tout aussi important que se tailler des parts de marché supplémentaires.

Un autre domaine dans lequel la rentabilité et la viabilité peuvent être renforcées est celui de la diversification des activités. C'est là une question qui sera examinée plus loin.

### TROISIEME PARTIE

#### EVALUATION DES BESOINS DU CONTINENT AFRICAIN

##### 3. Evaluation des besoins du continent africain

Un bon moyen d'améliorer la viabilité des industries sucrières africaines consiste à favoriser le commerce intra-africain.

Il est donc proposé d'évaluer les besoins des divers pays ou régions de l'Afrique.

##### 3.1 Consommation par habitant

La consommation moyenne par habitant est plus faible en Afrique que pour la moyenne mondiale. Le tableau 3.1 indique la consommation moyenne de sucre centrifugé pour les grandes régions du monde.

Tableau 3.1. Consommation mondiale de sucre

Région	Consommation moyenne pour les années 84 à 88 (en kg de sucre par habitant et par année)
Europe	41,6
Amérique du Nord	31,3
Amérique centrale	44,7
Amérique du Sud	40,0
Afrique	14,7
Asie	11,4
Océanie	43,4
Monde	21,6

Source : F.O. Lichts.

Cependant, si les chiffres de la consommation de sucres traditionnels étaient inclus dans le calcul ci-dessus, la moyenne pour l'Asie serait supérieure à celle de l'Afrique.

L'analyse par région de la consommation sur le continent africain est donc plus révélatrice que la moyenne mondiale.

Tableau 3.2. Consommation par région d'Afrique

Région	Consommation moyenne pour les années 84 à 88 (en kg de sucre par habitant et par année)
Maurice/Réunion	38,0
Afrique du Sud	38,0
Afrique australe	20,0
Afrique orientale	< 10,0
Soudan	24,0
Egypte	34,0
Afrique du Nord	environ 30,0
Afrique occidentale et centrale	< 10,0

Source : F.O. Lichts.

Il semble que les principales régions de commerce (l'Afrique du Nord et l'Egypte d'une part, Maurice/la Réunion et l'Afrique du Sud d'autre part) ont plus ou moins atteint le maximum de ce que l'on peut appeler un niveau raisonnable de consommation.

Des progrès peuvent encore être réalisés en Afrique australe et au Soudan où la consommation augmente et continuera vraisemblablement à augmenter pour atteindre environ 30 kg par habitant et par année.

Les régions où une évolution importante est possible restent l'Afrique orientale, occidentale et centrale.

Il convient toutefois de se rappeler que la plupart des pays de ces régions, à l'exception du Nigéria, sont considérés par les organisations des Nations Unies comme des régions à faible revenu.

Il est possible d'envisager plusieurs scénarios à propos de l'augmentation de la consommation par habitant.

Une augmentation de 5 kg par habitant dans ces régions pendant la présente décennie, en tenant compte de la croissance démographique, créerait un besoin supplémentaire de 2,3 millions de tonnes de sucre.

D'autre part, une augmentation de 10 kg par habitant rendrait nécessaire 4,6 millions de tonnes supplémentaires.

Compte tenu des importations actuelles, l'Afrique représenterait donc un marché de 5 millions de tonnes.

## QUATRIEME PARTIE

### COMMENT SATISFAIRE LES BESOINS

#### 4. Comment satisfaire les besoins

Satisfaire correctement les besoins africains grâce aux ressources africaines constitue le défi le plus considérable que devra relever le continent dans le domaine de l'industrie sucrière.

Etant donné l'ampleur des efforts à faire, cet objectif ne peut être réalisé qu'avec la pleine coopération de tous les pays africains.

Il est certain que les problèmes sont complexes, mais on dispose de certains atouts pour les résoudre.

Les ressources étant rares en Afrique, il convient donc de les utiliser judicieusement. Ainsi, le commerce intra-africain ne doit pas signifier que le sucre sera vendu à des prix bien supérieurs à ceux du marché mondial. De même, avant d'investir dans des capacités de production supplémentaires, il faut évaluer l'avantage qu'il y aurait à importer du sucre à partir des pays africains où sa production est rentable.

#### 4.1 Commerce actuel du sucre blanc de pureté II CEE

Pour satisfaire les besoins des pays africains importateurs de sucre, les exportateurs devront fournir de grandes quantités de sucre de pureté II CEE.

Six pays exportent déjà plus de 20 000 tonnes de ce type de sucre par an. Il s'agit des pays suivants : Afrique du Sud, Ethiopie, Malawi, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

#### 4.2 Augmentation de la production de sucre blanc

Le sucre de pureté II CEE peut être produit à des prix compétitifs, soit par raffinage du sucre brut, soit par l'addition d'une ligne de production de sucre blanc à une usine de sucre brut déjà existante.

##### 4.2.1 Raffinage

Des raffineries efficaces et peu coûteuses existent déjà dans de nombreux pays, en particulier en Afrique du Sud, au Malawi et Swaziland, etc. Dans une première étape, on peut augmenter ou améliorer leurs capacités.

Toutefois, étant donné la quantité de sucre blanc requis, il faut sérieusement envisager la création de raffineries ayant une grande capacité.

Les économies que représente le raffinage du sucre de canne ne sont intéressantes pour de grandes raffineries que si elles traitent une quantité minimum de sucre. Le seuil de rentabilité se situe à environ 300 000 tonnes par an.

##### 4.2.2. Lignes de production de sucre blanc

L'Afrique du Sud et Maurice ont trouvé avantageux d'adjoindre des lignes de production de sucre blanc à des fabriques de sucre brut.

De fait, une petite raffinerie fonctionne toujours à la fin de la chaîne de production du sucre brut.

La production va de 10 à 25 000 tonnes de sucre de pureté II CEE par an et elle est effectuée de façon économique.

Quelle que soit la solution choisie, il faudra des investissements considérables qui ne pourront être réalisés que si les débouchés sont certains.

## CINQUIEME PARTIE

### PRODUCTION DE SUCRE NON CENTRIFUGE EN AFRIQUE

#### 5. Production de sucre non centrifugé en Afrique

La production et la consommation de sucre non centrifugé sont très importantes en Inde et au Pakistan où ce type de sucre représente près de 40 % de la consommation.

Dans ces pays, pour des raisons culturelles et religieuses, les consommateurs témoignent une préférence marquée pour le sucre fabriqué de façon traditionnelle. En outre, ces petites unités, qui fonctionnent avec des artisans expérimentés, sont répandues dans tout le pays, en particulier dans les zones rurales. L'approvisionnement en sucre est donc facile pour les habitants de ces régions. Les dépenses d'équipement nécessitées par ces unités sont faibles, ce qui permet aux pouvoirs publics de consacrer leurs ressources limitées à d'autres secteurs qui en ont également besoin.

Le sucre traditionnel ou sucre gour est intéressant pour les producteurs parce qu'il se vend plus cher sur les marchés que le sucre blanc, le sucre "white plantation" ou le sucre de pureté II CEE. Il convient de noter que le prix de ce dernier est déjà élevé en Inde, puisqu'il s'élève à 20 cents des Etats-Unis par livre (prix de gros).

Le fait que le sucre gour se vende bien crée de nombreux problèmes d'approvisionnement en canne à sucre pour les producteurs de sucre centrifugé, car la canne est régulièrement détournée en faveur des producteurs de gour.

Les considérations de prix et d'approvisionnement en canne à sucre, de même que la pénurie de personnel qualifié, sont des contraintes importantes qui freinent la création d'unités pour la production du sucre non centrifugé en Afrique.

Toutefois, la faiblesse des dépenses d'équipement et l'approvisionnement facile des régions rurales en sucre sont des considérations qui devraient l'emporter.

A cet égard, des contacts officieux ont été établis avec des consultants indiens pour que soient effectuées des études de faisabilité sur la production de sucre non centrifugé en Afrique.

Certains pays éprouveront des difficultés énormes pour créer des installations de production de sucre centrifugé en raison de leurs ressources limitées car ces installations sont très coûteuses pour eux.

Aussi la production de sucre non centrifugé, qui exige des dépenses d'équipement très faibles, constitue-t-elle une solution très séduisante.

## SIXIEME PARTIE

### EFFORTS DE DIVERSIFICATION

#### 6. Efforts de diversification

La première Consultation interrégionale sur l'industrie alimentaire, et plus particulièrement sur la transformation de la canne à sucre a donné une définition du mot "diversification".

"La diversification suppose l'exploitation intégrale de la canne à sucre, l'emploi optimal des sous-produits de la fabrication du sucre ainsi que l'emploi du sucre proprement dit et de la canne à sucre comme matières premières pour la fabrication d'autres produits importants du point de vue économique et social. Elle suppose aussi l'utilisation optimale des sols destinés à la culture de la canne, grâce par exemple, aux cultures intercalaires."

Aucun pays au monde n'a pu réaliser cet objectif ambitieux. Certains Etats membres du GEPLACEA ont pourtant progressé dans cette direction. Ainsi, au Brésil, on utilise la canne à sucre directement, sans passer par la production de sucre et l'utilisation des sous-produits. L'Institut cubain pour le développement des sous-produits a fait des expériences sur une série de produits, dont la liste est impressionnante.

En Afrique, l'utilisation des sous-produits en est encore à ses tous débuts.

S'ils n'utilisent que très peu la mélasse, la plupart des pays africains exportent la quasi-totalité de leurs mélasses, surtout vers la CEE où les mélasses d'origine africaine représentent près de 25 % de la totalité des achats.

L'absence d'autres débouchés pour la mélasse oblige les pays africains à exporter ce produit vers la CEE qui le taxe à l'entrée. Cette taxe s'élève en moyenne à six dollars des Etats-Unis. par tonne pour les pays du groupe ACP et de 12 dollars par tonne pour les pays non membres du groupe ACP.

Il est donc impératif de trouver le moyen d'augmenter l'utilisation des sous-produits du sucre.

Pour commencer, on examinera deux cas où des initiatives ont été prises en ce sens.

#### 6.1 Projets de diversification

##### 6.1.1 Malawi et Zimbabwe

Ces deux pays, qui n'ont pas de ressources pétrolières, ont fait de grands progrès dans l'utilisation des mélasses finales et même de certaines mélasses de type "B" pour la production d'éthanol. Cette substance est mélangée avec du combustible, mais comme la proportion d'alcool utilisée augmente lentement, on étudie la possibilité de se servir davantage de l'éthanol comme un combustible à part entière et comme produit de substitution au gazoil.

Toutefois, il semble que les projets d'expansion peuvent nécessiter l'utilisation de mélasses de type "B", plus coûteuses, ce qui influera certainement de façon négative sur la rentabilité de ces opérations.

La solution consisterait à augmenter les disponibilités en mélasses par exemple en augmentant la production de sucre, ou en achetant des mélasses aux pays voisins qui les exportent traditionnellement vers la CEE.

La première option est en accord avec la proposition d'augmenter considérablement la production de sucre dans la région de l'Afrique australe.

L'utilisation de la bagasse est plutôt limitée dans ces deux pays. Il n'existe aucune unité productrice de papier et de furfural. L'énergie hydro-électrique étant peu chère et le charbon bon marché, les investissements importants que nécessiterait la production d'électricité à partir de la bagasse ne sont pas justifiés.

#### 6.1.2 Maurice

##### a) Mélasse

Maurice exporte 85 % de sa production de mélasse, c'est-à-dire en moyenne 170 000 tonnes.

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance. Tout d'abord, le marché intérieur ne peut absorber plus d'un tiers de la production d'une usine d'éthanol et les prix à l'exportation sont très instables. Deuxièmement, les coûts de transport de l'usine au port sont tels que le producteur ne peut pas obtenir plus que 85 % du prix f.o.b. Enfin, le savoir-faire technique et commercial afférent à des produits de faible volume et de forte valeur ajoutée obtenus à partir de la mélasse ou de l'éthanol est limité.

Le Gouvernement mauricien a décidé de développer cette dernière ligne de production.

##### b) Bagasse

Hawaii possède l'industrie sucrière la plus performante du monde pour ce qui est de la cogénération, mais la deuxième après Hawaii est Maurice.

Actuellement, les quelque 110 kwt/t de sucre produits sont vendus au réseau national.

L'électricité obtenue en brûlant la bagasse représente 16 % des besoins totaux de Maurice. Il est prévu de porter ce montant à 30 % d'ici à 1995; à cette fin, le Gouvernement a mis en place toute une série de mesures d'incitation attrayantes.

Une des sucreries possède une chaudière à double fonction qui peut utiliser comme combustible soit du charbon (importé), soit de la bagasse; sa part dans la production nationale s'élève à environ 15 %.

On effectue actuellement des expériences sur l'utilisation des déchets et des plumets de canne comme combustibles dans les chaudières.

Des bilans énergétiques au niveau de l'usine ont été également effectués sous l'égide de l'institut de recherche local.

##### c) Culture intercalaire

Le manque de terre a incité le Gouvernement mauricien et l'industrie sucrière à adopter un système rationnel qui leur permet d'utiliser de façon optimale la surface plantée en canne à sucre. A cet égard, on estime que Maurice constitue le modèle du genre.

Maurice, le Malawi et le Zimbabwe se sont adaptés à leur milieu économique et géographique et ont finalement trouvé une utilisation optimale pour un sous-produit donné.

Maurice, qui est une petite île, exporte sa mélasse alors que le Malawi et le Zimbabwe, pays sans littoral et sans gisements de pétrole, tirent pleinement partie de ce sous-produit.

Toutefois, l'absence de combustible minéral et d'énergie hydroélectrique encourage beaucoup la production d'électricité à partir de la bagasse à Maurice.

## 6.2 Les pays du GEPLACEA

On considère, à juste titre, que les pays membres de cette organisation ont effectué des progrès réels dans l'utilisation des sous-produits du sucre de canne. Il est donc intéressant de voir les raisons justifiant ce succès.

Le premier élément frappant est la différence dans l'échelle de la production. Les Etats membres du GEPLACEA font état d'une production de sucre quatre fois plus élevée que celle de l'ensemble de l'Afrique. Si l'on considérait la production de canne, la proportion serait encore plus élevée compte tenu de l'utilisation extensive qui est faite de cette plante au Brésil.

L'ampleur de la production dans certains Etats permet d'envisager des projets ambitieux ou de transformer des sous-produits en toute une gamme de dérivés et ce, de façon rentable.

La proximité des Etats-Unis constitue un débouché intéressant et souvent rémunérateur pour les industries de transformation des sous-produits.

Enfin, ces pays ont tiré un profit considérable du réseau de recherche, de développement et de vulgarisation créé par le GEPLACEA en collaboration avec l'ONUDI.

Il existe des différences considérables entre la situation en Afrique et celle des pays du GEPLACEA.

Il n'est pas nécessaire d'avoir automatiquement recours aux solutions déjà adoptées par ce groupe.

Néanmoins, l'expérience acquise par le GEPLACEA en matière de recherche et de vulgarisation, est très précieuse pour l'Afrique.

Des mesures devront être prises à différents niveaux. De nombreux pays devront adopter des solutions particulières adaptées à leur situation géographique et à leur environnement.

La collaboration entre pays africains exige la mise en commun des sous-produits disponibles pour rendre les opérations de transformation rentables. Il devra en être de même pour la commercialisation.

Toutefois, aussi intéressante que soit la solution brésilienne adoptée pour l'utilisation de la canne à sucre, il est évident que des opérations de ce genre ne peuvent pas être effectuées sur une aussi grande échelle dans la plupart des pays africains. Seuls les pays dont la population est déjà considérable pourraient s'intéresser à l'expérience brésilienne. En Afrique, les deux pays possibles sont le Nigéria et l'Egypte, mais ils sont producteurs de pétrole.

De plus, au Brésil même, la production d'éthanol est sérieusement remise en question.

## SEPTIEME PARTIE

### RENFORCEMENT DE LA COOPERATION

#### 7. Renforcement de la coopération

Dans la septième partie, on abordera deux domaines de coopération. Le premier concerne le commerce du sucre, qui est avant tout une question intra-africaine. Le second concerne un aspect capital de la production du sucre, à savoir l'achat des équipements. A cet égard, une association entre l'Afrique et le GEPLACEA est nécessaire.

##### 7.1 Le commerce du sucre

Dans ce domaine très important du commerce entre pays africains les activités suivantes sont proposées :

- i) Il conviendrait d'organiser une réunion des organisations chargées de la commercialisation du sucre, soit sous l'égide de l'ONUDI, soit sous l'égide du "CEPLACEA africain". L'objectif de cette réunion serait :
  - a) D'informer tous les participants des possibilités offertes par le commerce du sucre entre pays africains;
  - b) D'examiner toutes les conséquences et difficultés pratiques qui résulteraient des modifications des courants commerciaux existants;
  - c) De trouver des solutions économiques ou autres à toutes les questions examinées au cours de cette réunion;
- ii) En fonction des résultats de la réunion sur la commercialisation, si ces données sont positives, les associations de producteurs de sucre devraient être invitées à élaborer une stratégie de développement;
- iii) Enfin, il conviendrait de créer un bureau permanent chargé de promouvoir et de contrôler le commerce intra-africain.

##### 7.2 Achat des équipements

Il est essentiel pour l'industrie sucrière africaine de se procurer des équipements pour la production de sucre et l'utilisation des sous-produits à des conditions relativement favorables.

De nombreux pays du GEPLACEA fabriquent ses équipements à des conditions intéressantes.

Il est donc essentiel que les pays africains et les pays du GEPLACEA :

- i) Identifient les besoins des pays africains producteurs de sucre;
- ii) Trouvent des solutions pour diminuer le coût des investissements en Afrique.

Cet examen devrait être effectué sous l'égide de l'ONUDI.